

2020-02-10

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU  
MUNICIPALITÉ DE NAMUR

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 février 2020 à 19 h 30 à la salle du conseil, située au 535, Route 323, Namur, et à laquelle sont présents les membres suivants :

M. MARTIN MEILLEUR  
M. SÉBASTIEN DAUDLIN

M. GUY GAUTHIER  
M. STEVE LEGGETT

M. SÉBASTIEN DESORMEAUX  
M<sup>ME</sup> JOSÉE DUPUIS

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence du Maire, M. GILBERT DARDEL  
La Directrice générale adjointe / Secrétaire-trésorière adjointe, M<sup>ME</sup> ANNIE DECELLES est aussi présente.

**Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte**

**ORDRE DU JOUR**

- Adoption de l'ordre du jour
- Approbation du procès-verbal de la séance du 13 janvier 2020
- Période de questions d'ordre général
- **Résolutions :**
  - Demande de subvention – Emploi d'été pour un étudiant
  - Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 594 900 \$ qui sera réalisé le 18 février 2020
  - Billets par appel d'offres public – Règlement d'emprunt numéro 207
  - Adhésion à l'entente intermunicipale liée au réseau de téléphonie IP – Municipalité de Mulgrave-et-Derry
  - Commandite pour le déjeuner des élus au profit de Centraide Outaouais
  - Vente pour taxes
  - Autorisation à enchérir et acquérir certains immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes
  - Ajustement des salaires 2020
  - Dépôt du rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle
  - Secrétariat aux aînés – Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés (volet 2) Soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés
- **Finance :**
  - Approbation des comptes payables
- Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour
- Rapport du maire
- Période d'intervention des membres du conseil
- Levée de la séance

\* \* \* \* \*

**2020-02-16 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE L'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec dispense de lecture, et il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité

**2020-02-17 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

CONSIDÉRANT que la Directrice générale / Secrétaire-trésorière a remis copie du procès-verbal de la séance du 13 janvier 2020, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquence elle est dispensée d'en faire la lecture ;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE Le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2020 soit approuvé, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

**PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL**

**2020-02-18 DEMANDE DE SUBVENTION - EMPLOI D'ÉTÉ POUR UN ÉTUDIANT**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Namur désire adresser une demande de subvention à Service Canada pour l'embauche d'un étudiant pour l'été 2020;

CONSIDÉRANT que la durée du projet sera d'un maximum de 8 semaines soit de la fin juin à la fin août 2020;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE Madame Marie-Pier Lalonde Girard, Directrice générale, Secrétaire-trésorière soit mandatée pour adresser une demande de subvention à Service Canada pour l'embauche d'un étudiant pour l'été 2020;

QUE La Directrice générale, Secrétaire-trésorière est autorisée à signer tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**2020-02-19 RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 594 900 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 18 FÉVRIER 2020**

CONSIDÉRANT que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Namur souhaite emprunter par billets pour un montant total de 594 900 \$ qui sera réalisé le 18 février 2020, réparti comme suit:

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
207	594 900 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence,

CONSIDÉRANT que, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 207, la Municipalité de Namur souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QUE Le règlement d'emprunt au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit:

1. les billets seront datés du 18 février 2020;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 18 février et le 18 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière ou trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

2021.	22 900 \$	
2022.	23 600 \$	
2023.	24 200 \$	
2024.	24 800 \$	
2025.	25 400 \$	(à payer en 2025)
2025.	474 000 \$	(à renouveler)

QU' En ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 207 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 18 février 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adoptée à l'unanimité

**2020-02-20 BILLETS PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 207**

**Soumissions pour l'émission de billets**

Date d'ouverture :	10 février 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	18 février 2020
Montant :	594 900 \$		

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Namur a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 18 février 2020, au montant de 594 900 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

22 900 \$	2,44000 %	2021
23 600 \$	2,44000 %	2022
24 200 \$	2,44000 %	2023
24 800 \$	2,44000 %	2024
499 400 \$	2,44000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,44000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

22 900 \$	2,10000 %	2021
23 600 \$	2,15000 %	2022
24 200 \$	2,20000 %	2023
24 800 \$	2,30000 %	2024
499 400 \$	2,40000 %	2025

Prix : 98,22400

Coût réel : 2,79884 %

### 3 - CAISSE DESJARDINS DE LA PETITE-NATION

22 900 \$	2,91000 %	2021
23 600 \$	2,91000 %	2022
24 200 \$	2,91000 %	2023
24 800 \$	2,91000 %	2024
499 400 \$	2,91000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,91000 %

CONSIDÉRANT que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE Le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE La Municipalité de Namur accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 18 février 2020 au montant de 594 900 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 207. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE Les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité

#### **2020-02-21 ADHÉSION À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE LIÉE AU RÉSEAU DE TÉLÉPHONIE IP - MUNICIPALITÉ DE MULGRAVE-ET-DERRY**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2012-02-41, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 20 février 2012, acceptant la conclusion d'une entente intermunicipale assurant l'implantation et le développement du réseau de téléphonie IP;

CONSIDÉRANT que l'entente intermunicipale a été conclue entre dix-huit (18) municipalités du territoire de la MRC de Papineau et signée le 9 août 2012;

CONSIDÉRANT que l'article 13 de cette entente spécifie les conditions pour qu'une municipalité puisse y adhérer;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Mulgrave-et-Derry a manifesté son intérêt à adhérer à ladite entente intermunicipale par sa résolution numéro 2019-12-125, adoptée lors de la séance du Conseil de ladite municipalité tenue le 4 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que suivant la procédure prévue à l'entente intermunicipale, la Municipalité de Mulgrave-et-Derry doit consulter les municipalités membres afin qu'elles se prononcent sur son adhésion, incluant la MRC de Papineau;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-01-015, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 22 janvier 2020, laquelle accepte l'adhésion de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry à l'entente intermunicipale assurant l'implantation et le développement du réseau de téléphonie IP, et ce, conformément aux dispositions prévues à l'article 13 de ladite entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT que les municipalités membres de ladite entente intermunicipale doivent autoriser l'adhésion d'un nouveau membre au sein de l'entente;

Il est proposé par Monsieur Steve Leggett

QUE Les membres du Conseil de la Municipalité de Namur acceptent l'adhésion de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry à l'entente intermunicipale assurant l'implantation et le développement du réseau de téléphonie IP, et ce, conformément aux dispositions prévues à l'article 13 de ladite entente intermunicipale;

QUE Le maire et la directrice générale, secrétaire-trésorière soient et sont autorisés à signer les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis, notamment en acheminant la résolution à la MRC avant le 20 mars 2020.

Adoptée à l'unanimité

**2020-02-22      COMMANDITE POUR LE DÉJEUNER DES ÉLUS AU PROFIT DE CENTRAIDE OUTAOUAIS**

CONSIDÉRANT que le 13 mars 2020 aura lieu le déjeuner des élus au profit de Centraide Outaouais;

CONSIDÉRANT que ce déjeuner se déroulera dans plusieurs restaurants des municipalités de la MRC de Papineau;

CONSIDÉRANT que cet événement représente une belle occasion de regrouper plusieurs personnes de notre communauté et ainsi d'encourager un organisme qui nous tient tous à cœur;

CONSIDÉRANT que lors de ce déjeuner les profits amassés seront versés à Centraide Outaouais;

Il est proposé par Madame Josée Dupuis

QU'                    Un montant de 150,00 \$ soit remis à titre de commandite pour le déjeuner des élus au profit de Centraide Outaouais.

Adoptée à l'unanimité

**2020-02-23      VENTE POUR TAXES**

CONSIDÉRANT que la Directrice générale / Secrétaire-trésorière, soumet au Conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la municipalité, à la date du 11 juin 2020, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE                    Ledit état soit et est approuvé par le Conseil et que la Directrice générale / Secrétaire-trésorière prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Papineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées.

Adoptée à l'unanimité

**2020-02-24      AUTORISATION À ENCHÉRIR ET ACQUÉRIR CERTAINS IMMEUBLES MIS EN VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Namur peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées, et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

CONSIDÉRANT que certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes, et ce, selon la résolution portant le numéro 2020-02-23;

CONSIDÉRANT que le Conseil croit opportun d'autoriser la Directrice générale adjointe / Secrétaire-trésorière adjointe à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE                    Conformément aux dispositions du Code municipal, le Conseil autorise la Directrice générale adjointe / Secrétaire-trésorière adjointe à enchérir pour et au nom de la municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 11 juin 2020 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

Adoptée à l'unanimité

**2020-02-25      AJUSTEMENT DES SALAIRES 2020**

CONSIDÉRANT que l'Indice des Prix à la Consommation du Québec pour l'année 2019 est de 2,2 % pour le Québec;

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QUE                    Le conseil autorise la Directrice générale à ajuster de 2,2 % le salaire des employés;

QUE                    Les ajustements salariaux soient rétroactifs au 1er janvier 2020.

Adoptée à l'unanimité

**2020-02-26 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE**

CONSIDÉRANT que la Directrice générale doit déposer un rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle ;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE Le rapport déposé par la Directrice générale soit accepté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

**2020-02-27 SECRÉTARIAT AUX AÎNÉS - PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (VOLET 2) - SOUTIEN À LA MISE EN ŒUVRE DE PLANS D'ACTION EN FAVEUR DES AÎNÉS**

CONSIDÉRANT l'adoption de la politique familiale et des aînés de la MRC de Papineau prévue lors de l'assemblée du Conseil des maires du 18 décembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'en adoptant une Politique familiale et des aînés, la MRC de Papineau souhaite améliorer la qualité de vie de la population sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'appel de projets du Secrétariat aux aînés dans le cadre du programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (volet 2) – soutien à la mise en œuvre d'actions en faveur des aînés se terminant le 11 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ce programme, il est possible d'obtenir une aide financière représentant 50 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence du montant maximal prévu pour le projet soit un total de 75 000 \$ sur 36 mois;

CONSIDÉRANT que l'embauche d'une ressource humaine dédiée à la mise en œuvre des plans d'action MADA est ressortie prioritaire lors de la consultation publique dans le cadre d'une mobilisation de la Table de développement social Papineau tenue le 18 novembre 2018 et que cette initiative figure au plan d'action 2020-2024 de la politique familiale et des aînés de la MRC de Papineau;

CONSIDÉRANT que la MRC, en collaboration avec la Table de développement social Papineau et le Comité du 3<sup>e</sup> Âge, assurera la coordination des travaux;

CONSIDÉRANT que les municipalités suivantes participent à la demande collective, car elles ont des plans d'action MADA à jour et qu'elles pourront bénéficier des services de cette ressource humaine: Boileau, Bowman, Chénéville, Duhamel, Fassett, Lac-des-Plages, Lac-Simon, Montebello, Montpellier, Namur, Notre-Dame-de-Bonsecours, Notre-Dame-de-la-Paix, Papineauville, Plaisance, Ripon, Saint-André-Avellin, Saint-Émile-de-Suffolk Thurso et Val-des-Bois;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE Le conseil municipal accepte que la Municipalité de Namur participe à cette demande collective;

QUE La Directrice générale, Secrétaire-trésorière soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**2020-02-28 APPROBATION DES COMPTES PAYABLES**

CONSIDÉRANT que la Directrice générale adjointe / Secrétaire-trésorière adjointe atteste qu'il y a les fonds disponibles pour les dépenses ci-dessous décrites ;

Il est proposé par Monsieur Steve Leggett

QUE Le paiement des comptes payés au montant de 29 386,02 \$ apparaissant à la liste des chèques émis soit approuvé.

QUE Le paiement des comptes à payer au montant de 269 379,81 \$ apparaissant à la liste datée du 31 janvier 2020 soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité

**PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR**

**RAPPORT DU MAIRE**

**PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

**2020-02-29      LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE              La séance soit levée et terminée. Il est 8h03.

Adoptée à l'unanimité

---

Gilbert Dardel  
Maire

---

Annie Decelles  
Directrice générale adjointe,  
Secrétaire-trésorière adjointe